

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr ARCIS Michel, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Catherine GUEZO, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mmes Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absente : Mme Laure JOURDAN

Mme AVOUAC Sophie a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Démission d'un Conseiller Municipal : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une lettre de démission de la part de Mme Renée VAGGIANI. Il précise qu'elle est remplacée dans ses fonctions par le candidat suivant de sa liste, à savoir Mr Philippe CRESPIY.

Compte rendu des différentes réunions :

- Soirée Promo-rallye le samedi 12 avril à 20 heures :** elle s'est bien passée.
- Course pédestre de la Recoumène le dimanche 13 avril à 10 heures :** le record d'affluence a été battu.
- Conseil d'Administration du Collège Laurent Eynac le mardi 15 avril :** des travaux de mise aux normes sont prévus cet été avec l'installation d'un ascenseur sur l'arrière du bâtiment
- Concours primé aux ovins le jeudi 17 avril à 9 heures :** le nombre d'animaux et d'acheteurs a été satisfaisant. Le repas offert ensuite à tous les participants a été apprécié.
- Conseil Communautaire le jeudi 17 avril à 20 heures 30 :** aucune remarque particulière.
- Soirée Sarassou du Hand-Ball Club le samedi 19 avril à 20 heures :** elle s'est bien passée.
- Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille le mardi 22 avril à 18 heures :** il s'agissait de la première réunion. Dans les informations à retenir, on notera que toutes les places sont actuellement occupées et qu'une navette a été mise en place pour le transport des résidents vers le bourg deux fois par semaine. Par ailleurs, concernant l'origine des résidents, il y avait en 2011, 35 résidents originaires de la Communauté des Communes, contre 44 aujourd'hui.
- Exposition UNICEF le vendredi 25 avril :** une exposition a été organisée par l'Espace Culturel Européen afin de récolter des fonds pour l'UNICEF. Tous les élèves des écoles maternelles et primaires de la commune avaient été préalablement invités à confectionner une poupée dite « Frimousse » vouée à une éventuelle adoption, contre un don fait à l'association. L'exposition comportait quelque 180 poupées. Lors de leur visite, tous les enfants ont interprété des chants appris pour l'occasion et ont découvert une exposition préparée par l'UNICEF sur les Droits des Enfants, thème que les enseignants avaient traité en classe en début d'année scolaire.
- Assemblée Générale Mézenc Gerbier le vendredi 25 avril à 16 heures 30 :** cette association œuvrant sur les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche est à l'initiative du Fin Gras mais également de l'Espace Culturel Européen par sa participation à l'obtention de la subvention PER. Elle est à présent à la recherche de nouveaux bénévoles souhaitant s'investir.

- **Exposition Club Histoire le samedi 26 avril à 17 heures** : elle a accueilli de nombreux visiteurs une fois encore.
- **Réunion de préparation de la fête Stevenson le vendredi 25 avril** : cette manifestation aura lieu le premier week-end de juillet, seule date possible cette année, avec des animations organisées par les associations locales et des intervenants extérieurs afin de recréer l'ambiance de l'époque.
- **Conseil d'Administration du Festival le samedi 26 avril à 20 heures 30** : l'organisation pratique de l'Édition 2014 a été abordée. Des pistes de mutualisation de moyens ont été abordées pour l'avenir ainsi que l'harmonisation souhaitable des calendriers des manifestations du même type sur le territoire.
- **Concours primé bovins le dimanche 27 avril à 11 heures** : le nombre d'animaux et d'acheteurs a été satisfaisant. Le repas offert ensuite à tous les participants a été apprécié.
- **Assemblée générale de la Maison du Tourisme le lundi 28 avril à 15 heures 30** : le rapport d'activités de l'année écoulée a été présenté.

Droits de préemption

- ☒ Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section A numéro 2165 (Les Rascoux-Bas)
- ☒ Vente d'une parcelle de terrain bâtie section A numéro 1787 (La Fuye)
- ☒ Vente d'une parcelle de terrain bâtie section AC numéro 122 (Rond-Point des Acacias)
- ☒ Vente de deux parcelles de terrain non bâties section AC numéro 374 et 375 (Rue Via Croze)

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Création de postes saisonniers : Monsieur le Maire propose au Conseil de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement de la piscine municipale et aux remplacements d'été pour le secrétariat.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la création de :

1. Deux postes de maître nageurs ou surveillants de baignade pour la période du 1^{er} juillet au 31 août
2. Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1^{er} juillet au 31 août avec la responsabilité de la régie municipale
3. Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet
4. Un poste pour l'accueil et l'entretien pour la période du 1^{er} août au 31 août
5. Un poste à temps non complet pour les remplacements d'été au secrétariat de mairie.

Il est précisé que si cela s'avérait nécessaire, ce nombre pourrait être modifié en fonction des besoins. Monsieur PANNEFIEU demande s'il est prévu une surveillance au plan d'eau cette année, comme cela devrait être le cas. Mr le Maire précise qu'il est déjà très difficile de trouver des personnes diplômées pour la piscine et que les deux postes ont pu être pourvus grâce au retour des personnes employées en tant que BNSSA l'année précédente. En l'absence d'un troisième surveillant de baignade, la surveillance du plan d'eau se ferait donc forcément au détriment des horaires d'ouverture de la piscine.

Vente de terrain Le Chamasse : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de vente d'une parcelle de terrain au lieu-dit Le Chamasse qui avait été approuvé lors d'une séance précédente. Il s'avère que le document d'arpentage fourni était erroné. La partie de parcelle vendue provient en fait du domaine privé de la commune (parcelle B 1293) et non du domaine public. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique pour la vente de ce terrain. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau document d'arpentage présenté, la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 1788 d'une superficie de 332 m² au propriétaire riverain au tarif de 10 Euros le m² et autorise Monsieur le Maire à signer un acte administratif avec l'acquéreur.

Subvention aux associations : Monsieur MIALON présente au Conseil les demandes de subventions faites par les associations et les réflexions qui en ont découlé lors de la commission des associations qui s'est déroulée le 16 avril. Il présente les propositions d'attribution de la commission :

Hand-ball club	2500 €
Animation EHPAD	200 €
Crescendo	150 €
Souris Vertes	200 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
Tennis club	550 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1200 €
Boule de l'air	700 €
Pétanque amicale	1000 €
Promo Rallye	800 €
Football club	700 €
Judo club	600 €
Festival du Monastier	9000 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	450 €
Moto club du Monastier	700 €
Amicale des anciens combattants	350 €
Sports loisirs le Monastier	700 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Sur le chemin de R. L. Stevenson	400 €

Etant précisé que pour les associations Tennis club et Judo club, qui sont des clubs sportifs dont le siège social et les activités sont situés sur la commune, la subvention allouée comprend une aide minimale fixée à 2.10 Euros par heure de cours dispensée par un éducateur sportif salarié et breveté d'Etat afin de contribuer à l'emploi sportif dans la commune.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les subventions présentées.

Monsieur CRESPIY aurait souhaité recevoir le bilan de ces attributions avant la réunion, au même titre que les chiffres du budget. Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un oubli.

Concernant l'attribution de la subvention à l'Espace Culturel Européen, Monsieur NICOLAS estime qu'elle est très importante et souhaiterait obtenir un bilan complet des activités de l'année écoulée ainsi que les projets à venir afin de pouvoir voter l'attribution d'une subvention sous convention financière. Mr le Maire répond qu'un bilan sera donc demandé à l'association pour la prochaine réunion.

Subventions aux écoles : Monsieur MIALON présente ensuite la proposition d'attribution des subventions aux écoles avec notamment le calcul du coût d'un élève pour les maternelles et les primaires :

APEL Saint Dominique	11 € par élève (76 élèves)	836 €
APE Maternelle publique	11 € par élève (38 élèves)	418 €
APE Primaire public	11 € par élève (78 élèves)	858 €
OCCE Maternelle publique	30 € par élève (sur factures)	2340 €
OCCE Primaire public	30 € par élève (sur factures)	1140 €
OGEC Primaire Saint Dominique	263.34 € par élève de la commune (32 élèves)	8427 €
OGEC Maternelle Saint Dominique	1313.72 € par élève de la commune (23 élèves)	30216 €
Classes découvertes	6 € par élève et par jour	Sur demande
Goûter de Noël	2.50 € par élève (191 élèves)	500 €

Etant précisé que, pour 2013, le coût d'un élève de primaire s'élève à 263.34 euros et 1313.72 € pour un élève de maternelle. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions présentées.

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers : Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes. Il rappelle que les taux maximums des indemnités en pourcentage de l'indice 1015 ne peuvent excéder 43 % pour le Maire et 16.5 % pour les Adjointes au Maire pour les communes de 1000 à 3499 habitants. Il précise que l'enveloppe

globale mensuelle des indemnités s'élevait lors du dernier mandat à 2385.42 € pour l'ensemble des élus et qu'en vertu des engagements pris lors de la campagne électorale par son équipe, les indemnités des élus ne seront pas augmentées. Il précise en outre que compte tenu des nouvelles affectations et délégations des Adjoint, deux Conseillers municipaux se voient attribuer des fonctions importantes (Urbanisme et Service Technique). Il propose donc de procéder à une redistribution et de leur allouer une indemnité comprise dans l'enveloppe globale suivant le tableau ci-dessous :

	BASE	nbre de mois	Montant brut
MAIRE	747,03	12	8964,36
1er adjoint	260,4	12	3124,80
2ème adjoint	260,4	12	3124,80
3ème adjoint	260,4	12	3124,80
4ème adjoint	260,4	12	3124,80
5ème adjoint	260,4	12	3124,80
Conseiller	168,22	12	2018,64
Conseiller	168,22	12	2018,64
TOTAL	2385.47		28625,64

Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention l'attribution des indemnités au Maire, aux Adjoint ainsi qu'à deux Conseillers portant délégation de fonctions telles que présentées ci-dessus.

Vote du taux des quatre taxes locales : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter le taux des quatre taxes locales avant le vote des budgets primitifs. Il propose de ne pas augmenter les taux et de fixer donc le taux des taxes de la façon suivante :

- ☒ Taxe d'habitation : 17.14 %
- ☒ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- ☒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.4 %
- ☒ Cotisation foncière des entreprises : 20.37 %.

Mr LAC tient à préciser que même si la commune n'augmente pas ses taxes, il n'est pas certain que les autres organismes fassent de même. Mr le Maire ajoute que les bases augmentent chaque année, ce qui conduit certaines personnes à penser que les collectivités ont procédé à des augmentations alors qu'il n'en est rien. Mr NICOLAS complète ces propos en indiquant que le Conseil Général a décidé d'appliquer une augmentation de 2 % de la taxe foncière, mais que la Communauté de Communes n'augmentera pas les taux pour cette année. Mr LAC précise encore que les taux de la commune sont inférieurs aux taux moyens communaux au niveau départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales pour cette année.

Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif du budget du Mont : Monsieur le Maire tient tout d'abord à préciser que le budget du Mont est voté pour la dernière fois cette année. En effet, suite aux récentes modifications législatives, la commission syndicale du Mont ne remplit plus les conditions requises, notamment celle qui concerne le revenu cadastral qui doit désormais être supérieur à 2000 €. Elle ne pourra donc pas demander son renouvellement suite aux élections municipales. Il indique toutefois qu'un état devant être annexé au budget communal, une commission continuera à statuer sur l'affectation des recettes de la section, comme cela a été le cas jusqu'alors. Concrètement, ce budget sera donc totalement transféré en fin d'année sur le budget principal et une feuille annexe au budget principal sera éditée afin de permettre de retracer toutes les dépenses et recettes relatives à cette section de commune.

Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget du Mont qui est proposé par la commission syndicale et la commission des finances, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	2510.00	Ventes de produits	10668.00
Charges de personnel	1000.00	Autres produits de gestion courante	550.00
Charges financières	135.00		
Virement à la section d'investis.	7573.00		
TOTAL	11218.0	TOTAL	11218.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	5994.42	Dotations, fonds divers	
Emprunts et dettes assimilées	5850.00	Affectation de résultat	8243.73
Report du déficit d'investissement	3972.31	Solde d'exécution reporté	
		Virement de la section de fonct.	7573.00
TOTAL	15816.73	TOTAL	15816.73

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 pour 8243.73 €uros en section d'investissement et approuve avec 3 abstentions le budget primitif présenté.

Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif du budget Assainissement : Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	30400.00	Report excédent de fonctionnement	15000.00
Charges de personnel	15000.00	Produits de services	117000.00
Atténuation de produits	12500.00	Autres produits de gestion	10000.00
Autres charges de gestion courante	1500.00	Produits exceptionnels	36719.00
Charges financières	22000.00		
Charges exceptionnelles	500.00		
Dotations aux amortissements	94548.79		
Virement à la section d'invest.	2270.21		
TOTAL	178719.00	TOTAL	178719.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Report déficit d'investissement	612.13	FCTVA	10762.00
Opérations patrimoniales	36719.00	Affectation de résultat	2449.56
Remboursement emprunt	26000.00	Subventions	32800.00
Immobilisations incorporelles	2000.00	Dotations aux amortissements	94548.79
Immobilisations corporelles	77499.43	Virement de la section de fonct.	2270.21
TOTAL	142830.56	TOTAL	142830.56

Monsieur LAC précise qu'un montant de 15000 €uros a été prévu pour l'épandage des boues.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 pour 2449.56 €uros en section d'investissement et le budget primitif présenté.

Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif du budget Eau potable : Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget eau potable, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	15800.00	Report excédent de fonctionnement	
Charges de personnel	25000.00	Produits de services	102000.00
Atténuation de produits	17000.00	Opération d'ordre entre sections	3458.00
Autres charges de gestion courante	1500.00		
Charges financières	3700.00		
Charges exceptionnelles	500.00		
Dotations aux amortissements	25470.11		
Virement à la section d'invest.	16487.89		
TOTAL	105458.00	TOTAL	105458.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations patrimoniales	3458.00	Report excédent	66377.94
Remboursement emprunt	4900.00	Virement de la section de fonct.	16487.89
Immobilisations corporelles	121902.98	FCTVA	5776.00
Immobilisations en cours		Affectation de résultat	16149.04
		Subventions	
		Dotation aux amortissements	25470.11
TOTAL	130260.98	TOTAL	130260.98

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 pour 16149.04 €uros en section d'investissement et le budget primitif présenté.

Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif du budget photovoltaïque : Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget photovoltaïque, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	4400.00	Report excédent de fonctionnement	7560.83
Charges de personnel	5000.00	Produits de services	58000.00
Autres charges de gestion courante	5.00	Produits exceptionnels	5.00
Charges financières	22000.00		
Charges exceptionnelles	8000.00		
Dotation aux amortissements	24539.73		
Virement à la section d'invest.	1621.10		
TOTAL	65565.83	TOTAL	65565.83

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Report déficit		Report excédent	2606.77
Remboursement emprunt	24000.00	Virement de la section de fonct.	1621.10
Immobilisations corporelles	4767.00	Dotation aux amortissements	24539.73
TOTAL	28767.60	TOTAL	28767.60

Il est rappelé que le solde positif de la section de fonctionnement sera reversé sur le budget communal étant donné que le budget photovoltaïque est bénéficiaire. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 pour 7560.83 €uros en section de fonctionnement et le budget primitif présenté.

Vote du budget primitif du budget lotissement : Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Etudes, prestations de service	20000.00	Variation de stocks	443378.32
Achat de matériel, equipt, travaux	420000.00	Ventes de terrains	100000.00
Frais accessoires - op d'ordre	8000.00	Transferts de charges	8000.00
Charges financières	8000.00	PUP	38816.64
Charges diverses gestion courante	5.00	Recettes exceptionnelles	5.00
Variation des stocks	134194.97	Report excédent	0.01
TOTAL	590199.97	TOTAL	590199.97

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Report déficit	19194.97	Emprunts	285000.00
Travaux en cours, terrains	443378.32	Variation de stocks	134194.97
		Autres dettes, avance commune	43378.32
TOTAL	462573.29	TOTAL	462573.29

Concernant le lotissement, Monsieur PANNEFIEU souhaite savoir si le prix du mètre carré a été défini. Mr le Maire précise qu'une évaluation a été faite par le Trésorier Municipal mais qu'elle n'a rien de définitif car le chantier n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir vérifier si ces estimations sont fiables avant d'être

divulguées. Mr PANNEFIEU estime que l'enrochement réalisé pour soutenir la voirie du haut n'était pas nécessaire et qu'un « talussage » aurait pu convenir. Mr le Maire répond que les talus nécessitent de l'entretien et que le Service Technique doit souvent intervenir pour évacuer des cailloux en contrebas de chemins communaux. Il ajoute qu'un talus aurait amputé d'autant la partie de terrain à vendre, occasionnant un manque à gagner important pour la commune. De plus, un talus aurait entraîné une réduction de la largeur de la route située en partie haute. Mr PANNEFIEU estime pour sa part que le talus ainsi constitué aurait pu être vendu avec les lots. Mr NICOLAS rappelle que le budget lotissement sera forcément déficitaire compte tenu des dépenses qui ne seront pas prises en compte dans le prix de vente, comme la voirie ou le traitement des eaux pluviales. Il estime que cela pourrait poser des problèmes lorsqu'il faudra solder le budget et qu'il serait donc souhaitable de prendre en compte dès à présent une partie des dépenses par le budget communal. Mr LAC pense qu'il est difficile de connaître exactement les dépenses à répartir et qu'un nouveau point pourra être fait à la fin de l'année. Il ajoute que des modifications devraient pouvoir être apportées au budget une fois tous les montants exacts connus. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions le budget primitif présenté.

Vote du budget primitif du budget Pôle Santé: Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget Pôle Santé, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Autres charges de gestion courante	5.00	Dotations et participations	15000.00
Charges financières	6000.00	Produits exceptionnels	5.00
Virement à la section d'invest.	9000.00		
TOTAL	15005.00	TOTAL	15005.00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunt	9000.00	Report excédent	20000.00
Immobilisations en cours	498980.00	Virement de la section de fonct.	9000.00
Immobilisations corporelles		Subventions	50745.00
		Emprunts	428235.00
TOTAL	507980.00	TOTAL	507980.00

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

☐ **Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif communal :** Monsieur ROCHE présente le projet de budget primitif pour le budget communal, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	495000.00	Atténuation de charges	9700.00
Charges de personnel	514600.00	Produits de services et ventes	137750.00
Atténuation de produits	42751.00	Impôts et taxes	724577.00
Autres charges de gestion courante	218530.64	Dotations et participations	838355.00
Charges financières	82250.00	Autres produits de gestion cour.	138005.00
Charges exceptionnelles	700.00	Produits exceptionnels	40235.00
Dotation aux amortissements	31280.25	Opération d'ordre entre section	5000.00
Virement à la section d'invest.	508510.11		
TOTAL	1893622.00	TOTAL	1893622.00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Report déficit	490811.78	Virement de la section de fonct.	508510.11
Remboursement emprunts	174000.00	FCTVA, TLE	89271.00
Travaux en régie	40235.00	Affectation de résultat	584755.36
Immobilisations incorporelles	139000.00	Répartition Pôle Santé	17585.74
Immobilisations corporelles	91300.00	Subventions	119394.03
Immobilisations par opérations	1122400.00	Emprunt et cautions	631950.29
		Dotation aux amortissements	31280.25
		Opérations patrimoniales	75000.00
TOTAL	2057746.78	TOTAL	2057746.78

Mr PANNEFIEU estime que le budget attribué à la voirie est trop faible. Mr NICOLAS estime qu'il ne peut pas approuver un budget dans lequel figure des opérations auxquelles son équipe était opposée. Après délibération, le Conseil approuve avec 3 votes contre et une abstention l'affectation de résultat 2013 pour 584755.36 €uros en section d'investissement et le budget primitif présenté.

Forfait branchement au réseau d'eau potable : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le forfait actuellement en place d'un montant de 800 €uros ne permet pas de faire face à toutes les dépenses afférentes aux adductions au réseau d'eau potable de Châteauneuf. Il propose donc de revoir ce tarif afin de pouvoir demander le remboursement de sommes plus importantes pour les branchements exigeant des travaux conséquents. Le tarif suivant est donc proposé : 800 €uros jusqu'à 5 mètres et les branchements supérieurs à 5 mètres seront remboursés sur devis de travaux, étant entendu que la longueur du raccordement se calcule à partir du réseau principal le plus proche jusqu'en limite de propriété du demandeur et que le coût des travaux ainsi que le forfait de 800 €uros comprend les matériaux, la main d'œuvre et un compteur neuf. Les travaux de raccordement ne pourront être faits qu'après signature d'une demande de raccordement auprès du secrétariat de mairie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs présentés et autorise Mr le Maire à faire procéder aux paiements correspondants auprès des demandeurs.

Demande de subvention : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de subvention de l'APIV. Après délibération, le Conseil refuse à l'unanimité d'accorder une subvention à cette association extérieure à la Commune.

Gestion de la décharge située à proximité du viaduc : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la décharge située à proximité du viaduc de la Recoumène est officiellement gérée par un artisan du Monastier ayant reçu une autorisation préfectorale d'exploitation en 2003. Cette décharge est actuellement utilisée par plusieurs artisans ainsi que par le Service Technique pour y stocker des gravats, certains matériaux étant proscrits. Un registre est actuellement tenu afin d'enregistrer les volumes et la nature des dépôts faits par les entreprises utilisatrices. Cette décharge nécessitant un entretien assez onéreux et régulier, il a été décidé d'un commun accord de répartir les coûts d'entretien et de demander le versement d'une participation annuelle aux entreprises utilisatrices. Celle-ci pourra être proratisée en fin d'année en fonction des quantités déposées par chaque utilisateur. Par souci de transparence, le Trésor Public percevra l'ensemble des sommes et règlera les dépenses. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité le versement d'un chèque de 200 €uros par chaque entreprise utilisatrice et autorise Monsieur le Maire à encaisser ces sommes.

Délégation de signature pour les élections européennes : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections européennes sont prévues le 25 mai prochain. Il précise en outre qu'il sera absent à cette date pour des raisons professionnelles et que Mr GALLAND, premier Adjoint au Maire, sera lui aussi absent pour des raisons personnelles. Il propose donc de déléguer la fonction de président de bureau de vote à Madame Agnès MERCIER, deuxième Adjointe et la vice-présidence à Monsieur Patrick ROCHE, troisième Adjoint. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déléguer la présidence du bureau de vote à Madame Agnès MERCIER et Monsieur Patrick ROCHE.

Commission communale des Impôts directs : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 noms au Centre des Impôts pour constituer la Commission Communale des Impôts. Il propose la liste suivante :

Commissaires titulaires : Patrick ROCHE, Régis LAC, Alain GALLAND, Laure JOURDAN, Michel ARCIS, Michèle FOURNEL, Maurice MARCON, Gérard MONIER, Françoise GASTEL, André NICOLAS, Sandra LHOSTE, Christian CHALINDAR

Commissaires suppléants : Michel MOUNIER, Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Norbert BONNEFOY, Paul COURIOL, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Danielle DUNY, Stéphane CHABALLIER, Christian BACHET, Pierre ANTHOUARD, Joël ROCHE.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la liste présentée et demande à Monsieur le Maire d'en faire part à la Direction des finances publiques.

Nomination des délégués du CCAS : Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, 5 membres du Conseil Municipal ont été élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Commission Communale d'Aide Sociale. Il précise que les 5 membres nommés en dehors du conseil municipal le sont par arrêté du Maire. Il présente donc la composition définitive de cette commission :

Président : Michel ARCIS

Membres élus : Agnès MERCIER, Marie-Hélène ROUX, Janet DARNE, Chantal GERENTES, Philippe CRESPIY

Membres nommés : Thierry CRESPIY, Claudette EYRAUD, Françoise GASTEL, Christiane DEVIDAL, Jean BONNY

Délégués supplémentaires pour le conseil d'administration de la Maison de Retraite : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite doit également être complété par la nomination de deux membres extérieurs qualifiés. Il propose de nommer Mesdames Christiane GALLAND et Marie-Noëlle ABDAOUI.

Questions diverses :

Suivi des chantiers de travaux :

- ☐ **Lotissement :** l'installation des buses d'évacuation des eaux pluviales en bordure de la voirie départementale est en cours.
- ☐ **Pôle Laurent Eynac :** le désamiantage est encore en cours et devrait durer encore 1 mois et demi. Seul le couvreur peut intervenir en même temps. Les fenêtres sont prêtes à être posées et le façadier pourra intervenir dès la fin du désamiantage.

Dossier agrandissement Intermarché : Monsieur le Maire informe que le projet est en cours : le permis a été déposé et les demandes de raccordement aux réseaux ont été faites. Cependant, les autorisations de sorties sur la voirie départementale ne sont pas encore acquises.

Achat d'une parcelle de terrain : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un propriétaire se propose de vendre à la commune une maison avec jardin située à côté de l'école maternelle, ce qui permettrait d'agrandir la cour de l'école et de créer un parking supplémentaire. La commune souhaitait préempter sur la vente de ce bâtiment mais il s'avère que cet achat n'est pas prévu au budget 2014. Par contre, les propriétaires souhaitent pouvoir vendre leur bien assez rapidement pour des raisons personnelles et demandent donc à la commune de prendre position. Le Conseil estime qu'il est difficile de se prononcer sans connaître le prix du bien. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une estimation a été faite. Mr NICOLAS estime qu'il est possible de prendre la somme sur le budget investissement du Pôle Laurent Eynac dont les travaux ne pourront sûrement pas être terminés cette année. Monsieur le Maire propose de surseoir à cette décision et d'en reparler lors de la prochaine séance après une nouvelle discussion avec les vendeurs.

Planning pour les élections européennes : Monsieur le Maire propose de mettre en place le planning des permanences pour la surveillance du bureau de vote pour le 25 mai 2014. Mr NICOLAS suppose que le bureau de vote devra fermer à 20 heures et non à 18 heures. Mr le Maire précise qu'aucune information officielle n'est parvenue à ce jour en mairie, mais que le planning serait donc revu en conséquence si cela devait être le cas.

Dates Diverses :

- ☐ Réunion pour la mise en place des rythmes scolaires le 12 mai à 17 heures
- ☐ Conférence sur l'Europe le 13 mai à partir de 20 heures

Prochain conseil le jeudi 5 juin 2014 à 20 heures 30.